

**ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE
DU
17 DECEMBRE 2005**

RAPPORT MORAL

Le Maroc a signé avec des ensembles régionaux et des pays étrangers plusieurs accords de libre échange qui ont des répercussions directes sur le devenir de notre agriculture et, plus particulièrement, sur sa filière céréalière et notre profession. A eux deux, pour le seul blé tendre, les accords avec l'Union européenne et les Etats-Unis prévoient l'importation par le Maroc d'un contingent à droits de douane réduits pouvant atteindre 1.760.000 tonnes annuellement !

Le compte à rebours est déjà lancé et il ne nous reste que peu de temps pour mettre à niveau cette filière et lui donner les moyens pour améliorer ses performances et faire face aux risques inhérents à l'ouverture de notre pays. Tous les partenaires sont d'avis que cette mise à niveau requiert l'amélioration quantitative et qualitative de notre production qui passe notamment par le redéploiement de la subvention à la FNBT vers le producteur et la restructuration des circuits de commercialisation pour les moderniser et leur assurer plus d'efficience et de transparence.

Notre Fédération a depuis longtemps pris conscience de cette réalité et de ces défis. A travers ses nombreuses propositions écrites, relayées par les multiples séminaires et rencontres qu'elle a organisés, elle n'a cessé de sensibiliser les opérateurs de la filière, aussi bien du côté de l'Administration que du privé, à la nécessité et l'urgence de cette mise à niveau.

En attendant l'adoption d'une politique volontariste et courageuse et la prise de décisions tant attendues, elle a pour sa part déjà franchie une étape importante dans cette voie en menant à bien l'organisation des commerçants importateurs et en participant activement à la mise en place des premiers jalons nécessaires à la modernisation des circuits de commercialisation : normalisation, contrat-types, projet de chambre d'arbitrage etc.

Elle poursuit cette action en œuvrant pour le rapprochement avec les autres associations représentatives des commerçants. La volonté de regroupement manifestée de part et d'autre dans l'intérêt général de la profession, de la filière et du pays dans son ensemble a abouti à un accord d'intégration de ces associations à la FNCL qui sera concrétisé lors de l'Assemblée générale extraordinaire prévue le jour même de la tenue de notre assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2005.

L'un des premiers objectifs de ce regroupement sera de s'attaquer plus efficacement à l'organisation et la régulation des marchés intérieurs des céréales sachant que leur fonctionnement souffre de nombreuses défaillances notamment aux niveaux de la collecte et des circuits de commercialisation, de la rémunération de la qualité, des sources de financement, des conditions de stockage, de réduction des risques etc. Ce sera l'une des priorités de notre plan d'action pour le prochain exercice.

PRODUCTION NATIONALE

Campagne agricole 2003-2004

La production nationale de la récolte 2003-2004 (commercialisée durant l'exercice 2004-2005) atteint le niveau le plus élevé des 15 dernières années avec 83 millions de quintaux répartis comme suit :

Blé tendre : 35,151 Mqx

Blé dur : 20,248 Mqx

Orge : 27,603 Mx

Cette production est supérieure de 4% à la précédente et de 78% par rapport à la moyenne des 5 dernières années. Cependant, certaines régions, comme le Haouz et le sud-est, touchées par le déficit pluviométrique, n'y contribuent qu'à hauteur de 4 %.

La récolte est de bonne qualité bien qu'une bonne partie ait grandement souffert des pluies tardives qui ont favorisé la repousse des mauvaises herbes avec, surtout, un pourcentage élevé de grains germés, notamment dans la région du Gharb.

Production nationale des dix dernières années

en millions de quintaux

Récoltes	Blé tendre	Blé dur	Orge	Total
1996	36.4	22.7	38.3	97,4
1997	14.0	7.0	12.5	33,5
1998	19.0	13.4	20.8	52,4
1999	13.7	7.5	14.4	35,6
2000	9,4	4,1	4,7	18,2
2001	25,2	10,0	11,4	46,6
2002	24,0	10,0	16,0	50,0
2003	35,4	18,4	26,0	79,8
2004	35,6	18,7	26,7	81,0
2005	17,5	7,7	10,5	35,7
Moyennes	23,0	11,9	18,1	53,0

A fin mai 2005, la commercialisation de la récolte nationale 2003-2004 de blé tendre (soit 98,5% de la collecte) atteint 18.898 mille qx, contre 15.444 mille qx collectés lors de la campagne précédente, soit une hausse de 22%.

La collecte représente également 22% de la production nationale contre 20% pour la récolte précédente.

Les commerçants restent les intervenants les plus actifs avec 54%, suivis par les minoteries avec 28% et les coopératives avec 18%.

(en 1000 qx)

Opérateurs	Récolte 2004		
	Volume	%	Offres ONICL
Commerçants	10.022	54%	9.273
Coopératives	3.412	18%	3.302
Minoteries	5.165	28%	-
Total	18.599	100%	12.575

Source : ONICL

RECOLTE 2004-2005

La récolte nationale de céréales pour l'année 2004-2005 a été très médiocre avec près de 36 millions de quintaux répartis comme suit :

Blé tendre : 17,5 Mqx

Blé dur : 7,7 Mqx

Orge : 10,5 Mq

La baisse par rapport à la campagne précédente atteint 57%, et 35% par rapport aux cinq dernières années.

La campagne a été caractérisée par des précipitations en deçà des moyennes requises et une répartition temporelle inadéquate. La moyenne a été de 227 mm soit 37% de moins que celle des 30 dernières années (357 mm).

Les quantités de blé tendre commercialisées à fin août (date limite pour les offres à l'ONICL) atteignent 13,6 mqx, enregistrant une baisse de 14% par rapport à la campagne précédente et une hausse de 32% par rapport à la moyenne des 5 dernières campagnes 2000 à 2004.

Commercialisation du Blé tendre

Céréale	Campagne 05-06	Campagne 04-05	Moyenne 2000-2004	Ecart 2004-2005	Ecart moyen
Blé tendre	13.657	15.891	10.186	- 14%	34%
Toutes céréales	13.800	16.105	10.418	- 14%	32%

Source : ONICL

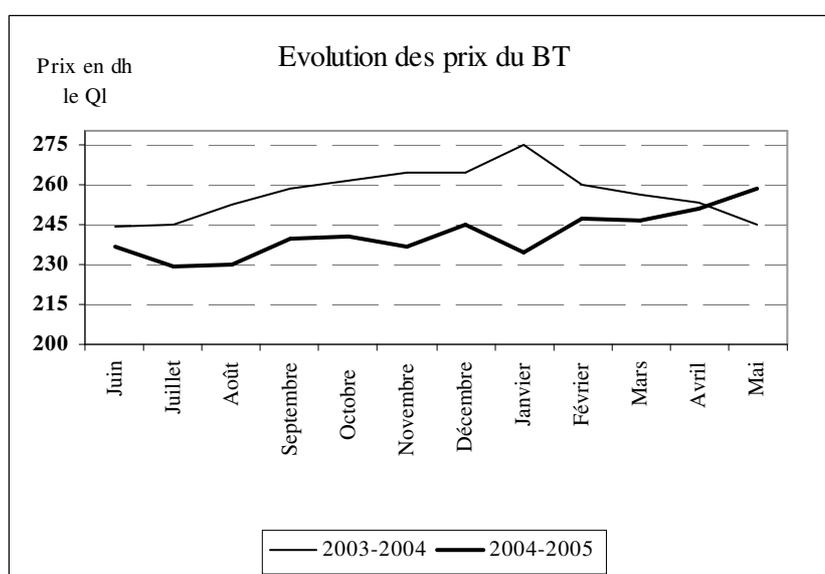
Au niveau des intervenants, les commerçants restent les plus actifs avec 68%, suivis par les minotiers avec 24% et les coopératives avec 18%.

Les quantités de blé tendre offertes à l'ONICL à fin août ont atteint 11,4 mqx, ce qui représente 84% du blé commercialisé, soit une baisse de 9% par rapport à la campagne précédente et une hausse de 40% par rapport à la moyenne des 5 dernières années 2000 à 2004.

Les commerçants ont offert 9 mqx (79%) et les coopératives 2,4 mqx (21%).

Le prix moyen du blé tendre observé sur les marchés pendant la campagne de commercialisation de la récolte 2004-2005 a été de 241 DH/ql contre 256 DH/ql lors de la campagne 2003-2004 soit une baisse de 6%.

Les prix ont oscillé entre 229 DH/ql durant le mois de juillet 2004 et 257 DH/ql durant le mois de mai 2005,



source : ONICL

La campagne de commercialisation de la récolte 2004-2005 a connu l'adoption de nouvelles dispositions concernant les conditions de stockage, les modalités de livraison des blés offerts à l'ONICL et la gestion de la qualité de ces produits.

S'agissant des conditions de stockage des blés, les mesures proposées viennent pour pallier les difficultés de gestion et les problèmes qui y sont afférents, notamment ceux associés au stockage à l'air libre. A cet effet, comme étape transitoire de trois ans, il sera procédé à la modulation de la prime de magasinage en fonction du mode de stockage (silos, magasins et air libre) et ce comme étape préliminaire à la mise en application des bonnes pratiques de stockage.

Le stockage à l'air libre sera doublement pénalisé : réduction de la prime de stockage à 1 dh et enlèvement de la marchandise au plus tard fin octobre.

Quant aux difficultés de livraison du blé tendre aux minoteries, il sera procédé à la détermination des responsabilités. Des mesures sont prévues à l'encontre des parties défaillantes. En outre le stationnement prolongé sera réduit au maximum en adoptant la programmation des livraisons de blé.

Les mesures visant à l'amélioration de la qualité ont comme objectifs la valorisation du blé tendre local et le renforcement de son pouvoir compétitif en matière d'utilisation industrielle. Elles concernent essentiellement les impuretés diverses où la tolérance sera réduite de 5% à 3% et le poids spécifique qui sera porté à 75 au lieu de 71.

La responsabilisation des organismes stockeurs sera engagée pour recourir à la préparation des lieux d'entreposage des blés et au traitement sanitaire en cas de présence d'insectes vivants, d'une part, et pour l'établissement des plans de stockage en vue de faciliter le contrôle quantitatif et qualitatif des blés offerts à l'ONICL, d'autre part.

Cependant, lors de la réunion du CICL du 10 juin 2005, à la demande de certains membres du CICL, l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions a été reportée, la raison invoquée étant la mauvaise récolte, et bien que le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture ait affirmé que leur mise en œuvre n'affecterait en rien la commercialisation.

L'indispensable mise à niveau de l'agriculture nationale

La mauvaise récolte 2004-2005 soulève de nouveau l'urgence d'une révision drastique de la politique agricole nationale, et plus particulièrement la filière céréalière.

Lors de la réunion du CICL du 13 mai 2005 consacrée à cette récolte, le Secrétaire général du ministère de l'Agriculture a donné un aperçu sur le programme adopté par le gouvernement pour soutenir les agriculteurs et le monde rural :

1. Priorité à l'approvisionnement des régions les plus touchées en eau (consommation humaine et cheptel) et en céréales et dérivés.
2. Suspension des droits et taxes sur l'importation d'orges et prise en charge des frais de transport pour 2 millions de quintaux environ.
3. Abandon des créances du Crédit Agricole pour 100.000 agriculteurs sinistrés « inactifs ».
4. Annulation des poursuites et des intérêts de retards pour les « actifs » et octroi d'un financement « revolving » sur 5 campagnes.
5. Mise en place de lignes de crédit pour l'installation de cultures alternatives (oliviers, bio, plantes médicinales).
6. Déblocage rapide des dossiers d'investissement agricole.
7. Accélération des indemnisations des agriculteurs ayant contracté une assurance.
8. Encouragement des semences sélectionnées (importation si production locale insuffisante).

Si les professionnels ont été unanimes sur l'opportunité des mesures adoptées par le Gouvernement pour pallier les effets défavorables des conditions climatiques difficiles ayant marqué la campagne agricole 2004-2005, ils ont toutefois jugé que l'essentiel des mesures préconisées sont essentiellement d'ordre conjoncturel et ne donnent

pas de visibilité aux opérateurs pour préparer l'agriculture marocaine à faire face à l'ouverture du pays, notamment après les accords de libre échange signés avec nos partenaires commerciaux.

Ils ont demandé que le gouvernement définisse une politique pour le développement de l'agriculture tenant compte du fait que la sécheresse est devenue structurelle.

Ils ont ainsi proposé que la superficie consacrée à la céréaliculture soit réorientée pour la reconversion des sols vers les cultures présentant un avantage comparatif pour notre pays, notamment la culture de l'olivier, des plantes médicinales, des épices, des caroubiers ou des cultures biologiques.

MARCHE MONDIAL

Selon le CIC, la production mondiale de céréales atteint 1632 millions de tonnes durant la campagne 2004-2005 soit une augmentation de 9% par rapport à la campagne précédente.

Les stocks mondiaux atteignent 310 millions de tonnes dans la même période, en augmentation de 21% par rapport à l'année précédente.

ESTIMATIONS MONDIALES million de tonnes

		02/03	03/04	04/05	05/06 prév	
					28.09	26.10
BLÉ	Production	566	555	623	609	609
	Echanges	106	102	109	109	109
	Consommation	600	593	613	615	616
	Stocks	165	127	137	132	130
	variation d'une année sur l'autre	-34	-38	+10	-5	-7
	Principaux exportateurs ^{a)}	43	40	52	49	46

Source : CIC

Blé tendre

La production mondiale de blé tendre en 2004-2005 est de 625 millions de tonnes contre 554 millions pour la campagne précédente.

Les échanges sont de 104 millions de tonnes, soit 2 millions de plus que la campagne précédente.

Les stocks sont estimés à 136 millions de tonnes en 2004-2005 contre 130 millions durant l'exercice précédent.

CEREALES SECONDAIRES	02/03	03/04	04/05	05/06	prév
					28.09
Production	882	912	1009	949	953
Echanges	105	105	102	103	103
Consommation	906	942	974	957	959
Stocks	168	138	173	167	167
variation d'une année sur l'autre	-24	-30	+35	-8	-6
Principaux exportateurs ^{a)}	64	51	89	84	86

a) Argentine, Australie, Canada, CE, Etats-Unis

L'offre et la demande mondiales en 2005/06

BLE

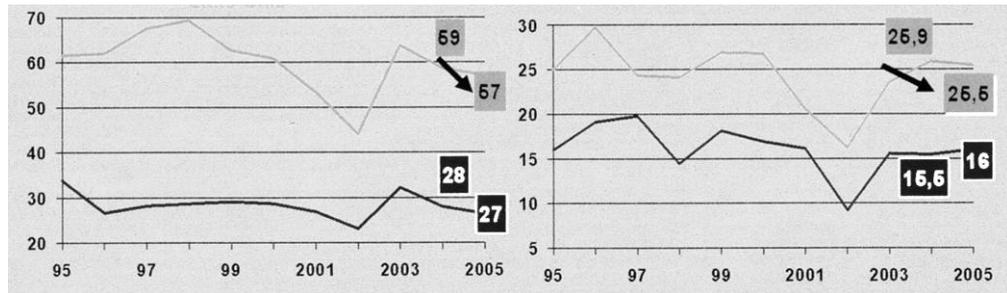
La production mondiale estimative de blé en 2005 se monte à 609 millions de tonnes, inchangée soit 14 millions de moins qu'en 2004. Les Etats-Unis ont rentré moins de blé de printemps qu'on ne s'y attendait et les pluies qui se sont abattues sur le Canada ont encore compromis la qualité de la récolte. Les rendements des premiers blés moissonnés en Argentine sont inférieurs à la moyenne mais, en Australie, les perspectives se sont bonifiées.

La consommation mondiale en 2005/06 est désormais estimée à 616 millions de tonnes, en raison d'une hausse des usages industriels dans l'UE, principalement pour la fabrication d'éthanol en Allemagne et en Espagne.

Les échanges mondiaux de blé sont estimés à 109 millions de tonnes, un niveau identique à 2004/05. La fermeté de la demande en aliments pour animaux dans la péninsule ibérique provoque de grosses importations communautaires de blé fourrager d'origine Mer Noire. Les importations de blé de l'Afrique du Nord seront en hausse sur l'an dernier du fait de récoltes nationales bien moindres. Sur la base de solides achats jusqu'ici, les prévisions d'importations pour le Nigeria sont placées à un niveau record de 3,6 millions et les achats par l'Irak sont aussi en avance sur la cadence de l'an dernier. Les estimations d'importations de la Chine sont abaissées de 1 million à 3 millions de

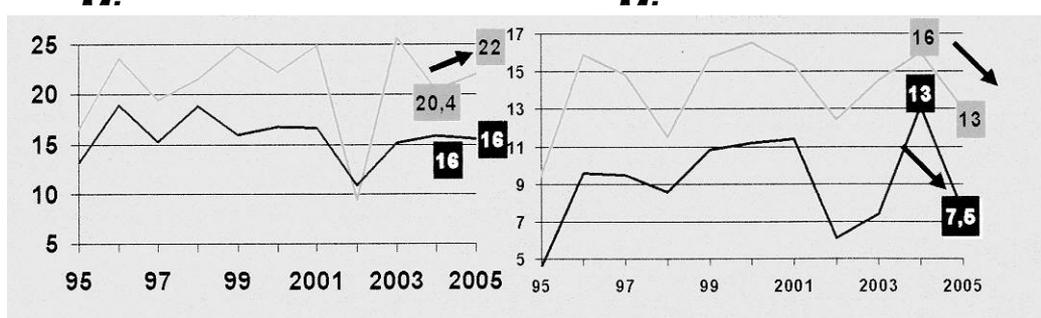
tonnes, suite à sa moisson de bonne taille. Les ventes américaines de blé à forte teneur en protéines, notamment les Hard Red Winter, sont en avance sur les attentes et le total des prévisions d'exportations est relevé de 0,5 million pour atteindre 27 millions de tonnes.

Exportateurs traditionnels de blé (production-exportations)
Source : CIC

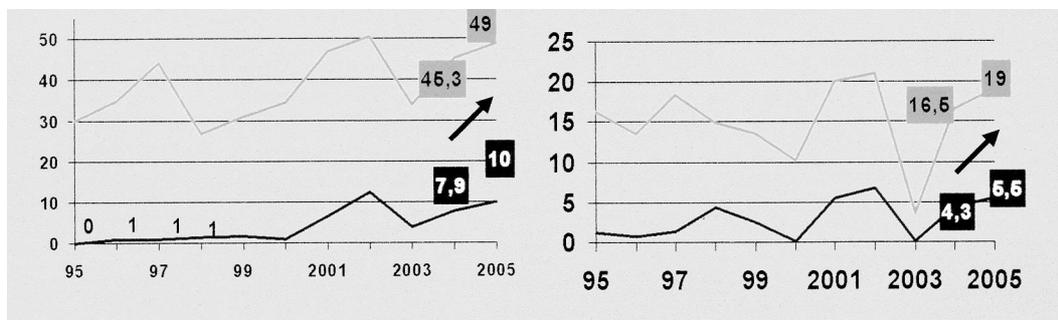


Australie

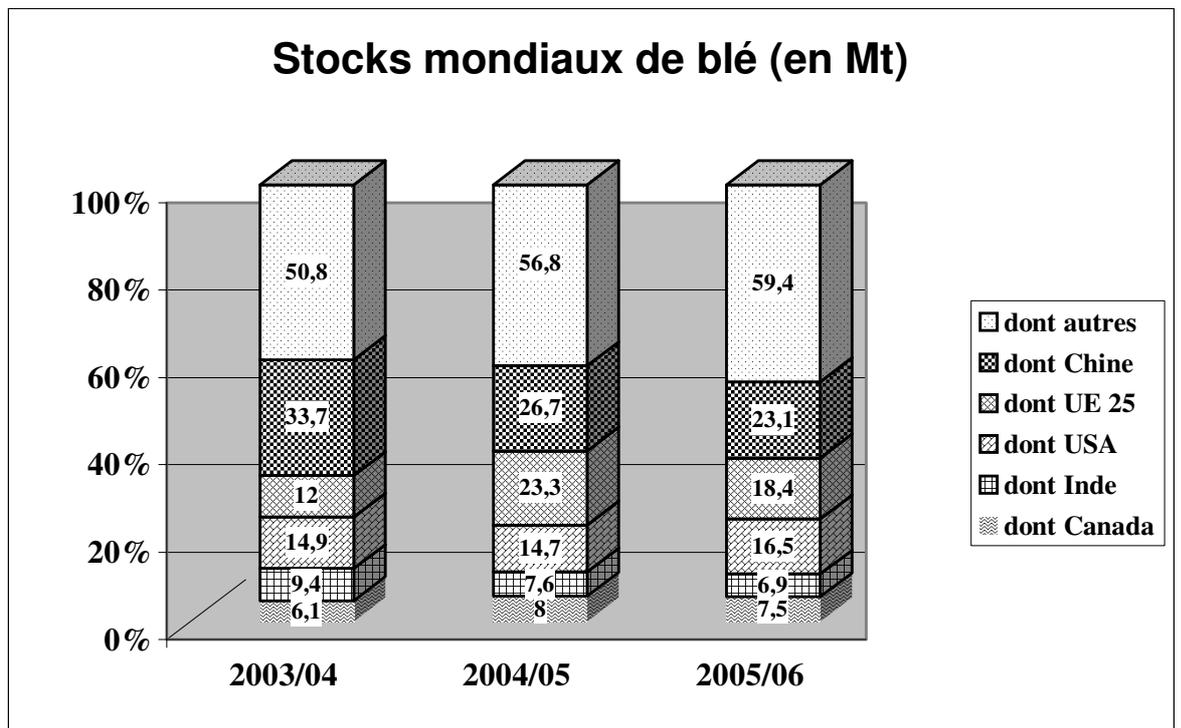
Argentine



Exportateurs émergents (production-exportations)
Source : CIC



Les prévisions de stocks de report de blé chez les cinq principaux exportateurs sont abaissées de 3 millions à 46 millions de tonnes (52 millions), les replis observés dans l'UE et aux Etats-Unis (les stocks de blé Hard Red Spring affichant leur niveau le plus bas en dix ans) avalant les petites augmentations enregistrées pour l'Australie et le Canada. Les stocks mondiaux à la fin de 2005/06 sont estimés à 130 millions de tonnes, 2 millions de moins que le mois dernier et 7 millions de moins qu'un an plus tôt.



Perspectives de la récolte mondiale 2006

Les conditions pour les semis de blé d'hiver pour la récolte 2006 sont favorables dans la majeure partie de l'UE et l'avancement des semis aux Etats-Unis est normal, mais les conditions très sèches qui règnent en Ukraine et en Russie se traduiront par une nette réduction des semis dans ces pays. Le manque d'humidité suffisante soulève aussi des préoccupations en Inde, en Iran et en Afrique du Nord.

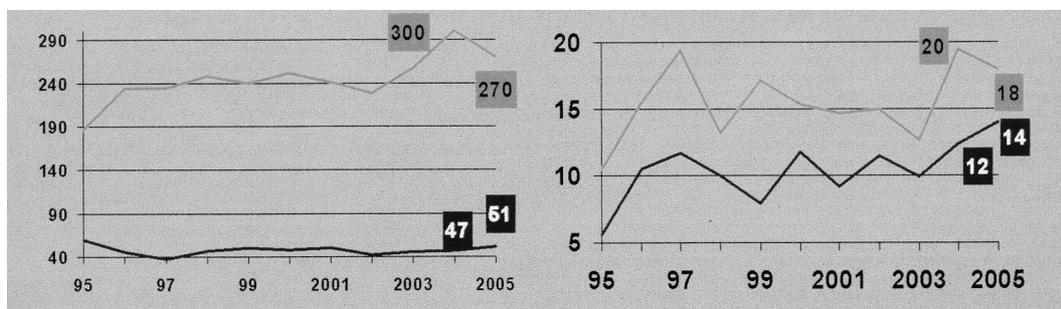
MAIS

Les estimations 2005 pour la **production** de maïs sont estimées à de 6 672 millions. Grâce à des rendements supérieurs aux attentes, la récolte américaine devrait désormais totaliser 276 millions de tonnes et la récolte canadienne devrait aussi être plus élevée. Les estimations moindres avancées pour l'Espagne, l'Italie et la Hongrie réduisent le total de l'UE de 1,5 million pour le porter à 47 millions, 7 millions de moins que l'an dernier. En Afrique du Sud, la faiblesse des prix intérieurs provoque une désaffectation en faveur des autres récoltes et la moisson de maïs durant la première moitié de 2006 devrait se monter à 8,5 millions de tonnes, 4 millions de moins que cette année.

La consommation mondiale de maïs en 2005/06 est désormais placée à 670 millions de tonnes. L'utilisation industrielle aux Etats-Unis sera supérieure aux attentes en raison d'une hausse de la production d'isoglucose pour exportation au Mexique. Une production moindre et des prix défavorables par rapport au blé fourrager réduisent l'utilisation de maïs dans l'alimentation animale au sein de l'UE.

Exportateurs de maïs (production-exportations)

Source : CIC



Les échanges mondiaux de maïs sont estimés à 77 millions de tonnes, 1 million de plus qu'en 2004/05. Les importations du Brésil et du Mexique, où les récoltes ont été plus petites mais où la demande augmente, seront plus élevées mais les importations de l'Asie Pacifique ne devraient afficher qu'une modeste hausse. Du fait de la concurrence réduite de la Chine et du Brésil, les Etats-Unis devraient augmenter leur quote-part des échanges, les exportations au titre de la campagne de commercialisation étant estimées à 51 millions de tonnes, contre 46 millions l'an dernier. Les exportations par l'Argentine et l'Afrique du Sud se poursuivent à vive allure.

Les stocks mondiaux à la fin de 2005/06 sont estimés à 127 millions de tonnes. Les meilleures perspectives de récolte redressent les stocks de report des Etats-Unis à raison de 3,9 millions de tonnes pour les porter à 57,2 millions, leur niveau le plus élevé en dix-huit ans. Dans l'UE, l'essentiel des stocks de report estimatifs de 5,6 millions de tonnes se trouvera en Hongrie, avec des stocks inférieurs à la normale en France, en Italie et dans d'autres Etats membres.

ORGE

Les estimations de **production** mondiale sont de 135,2 millions de tonnes, avec des chiffres en baisse pour le Canada, les Etats-Unis et l'Australie.

La consommation est estimée à 140,8 millions de tonnes. Une utilisation plus faible dans l'alimentation animale, du fait de la concurrence des autres céréales, a entraîné un repli de 5 % de l'utilisation totale d'orge par rapport à 2004/05.

Les échanges mondiaux d'orge sont estimés à 17,2 millions de tonnes, un niveau quasiment inchangé par rapport à 2004/05. La fermeté soutenue de la demande d'orge brassicole par la Chine et la Russie, de même que la hausse des besoins nord-africains d'orge fourragère, devraient permettre d'essayer la réduction des expéditions au Proche-Orient asiatique. Les prévisions d'exportations pour l'Ukraine sont estimées à 3,7 millions.

Le total des **stocks** de clôture mondiaux est projeté à 22 millions de tonnes, en repli de 5 millions sur l'an dernier.

Evolution des Prix mondiaux

Les prix du blé tendre ont connu une baisse lors de la campagne 2004-2005 par rapport à la campagne précédente.

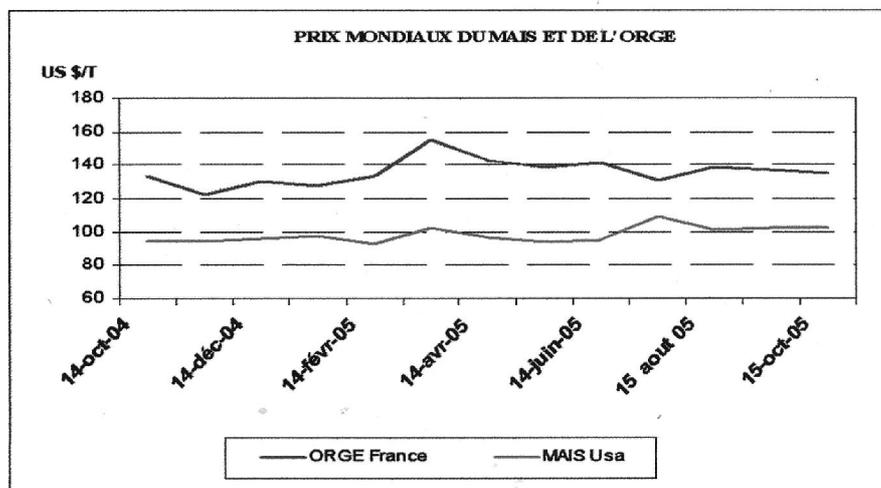
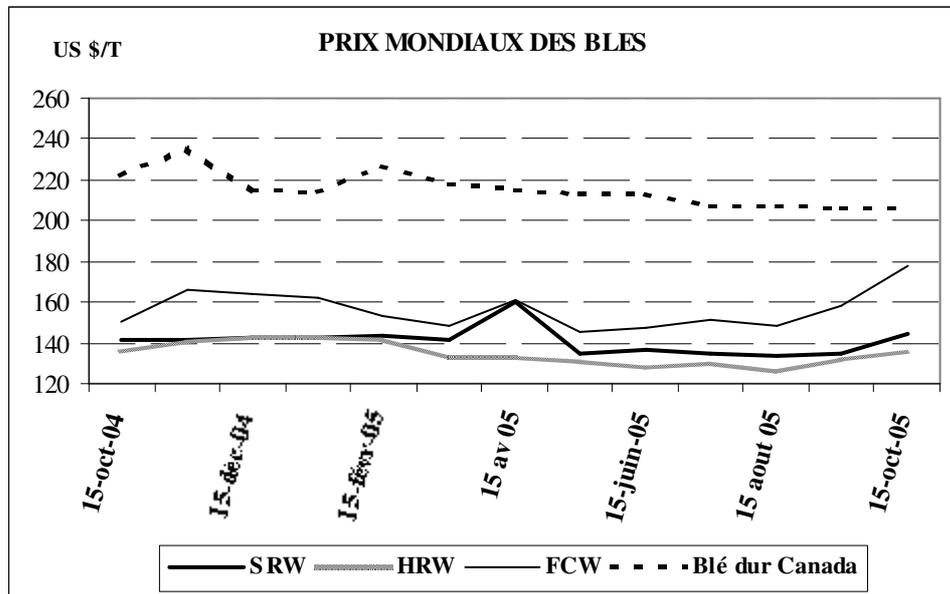
Ainsi, pour le SRW le prix moyen a été de 143 dollars la tonne contre 151 dollars de la campagne précédente.

Le prix du HRW est passé à 154 dollars contre 158. Le blé français est tombé à 143 dollars contre 171 lors de la campagne précédente.

Le prix moyen du blé dur canadien est revenu à 217 dollars contre 220.

Le prix moyen du maïs US a atteint 89 dollars durant la campagne 2004-2005.

Le prix moyen de l'orge d'origine française est tombé à 132 dollars la tonne contre 151 la campagne précédente.



Evolution du coût du fret

Par rapport à l'an dernier, les taux du fret maritime ont connu une baisse de 5 à 24 dollars la tonne selon le parcours.

De novembre 2004 à Novembre 2005, les principaux indices du fret maritime ont évolué comme suit :

Baltic dry Index (BDI) : - 77 points (2946 à 2869)

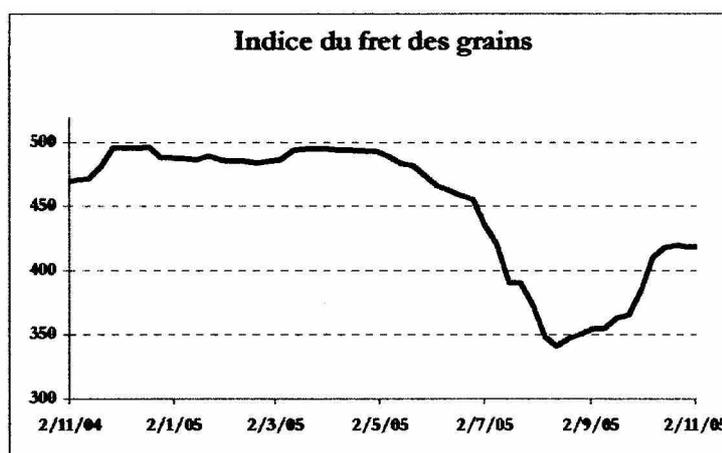
Baltic Handymax Index (BHMI) : - 1081 points (18 041 à 16 960)

Indice du fret des grains : + 3,10 points (413,70 à 416,80)

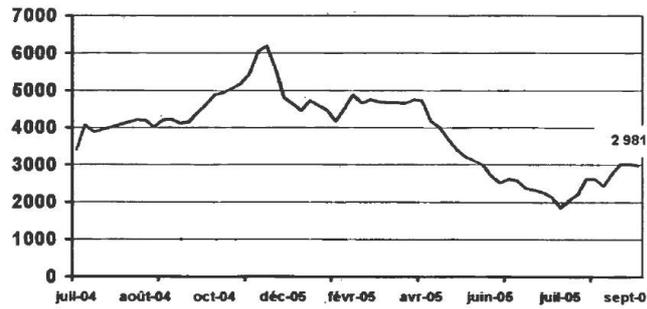
\$/TM

Parcours	Tonnage	Nov.04	Nov.05	Variation
UE	20-30.000	27,00	22,00	- 19 %
US Golfe	20-35.000	56,00	32,00	- 43 %
Argentine	20-35.000	55,00	43,00	- 22 %
Canada/SL	25-35.000	39,00	27,00	- 31 %
Mer Noire	10-25.000	35,00	24,00	- 31 %

Source : ONICL/CIC



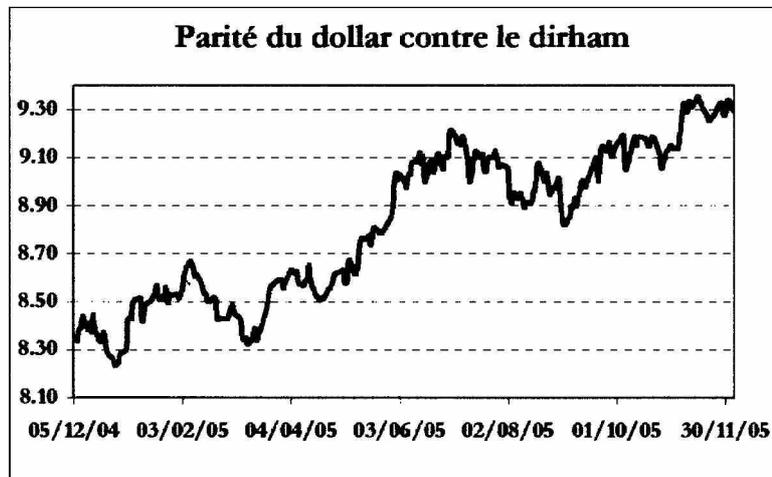
Baltic Dry Index



Evolution du taux de change

Le taux de change du Dollar US par rapport au Dirham est passé de 8,35 à 9,32 sur une période d'une année de décembre 2004 à fin novembre 2005.

Par rapport à l'Euro, le taux du Dollar US est passé de 1,3394 à 1,1793 pendant la même période.



LES IMPORTATIONS

Les importations globales

Les importations globales réalisées du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 ont atteint 4.183.000 tonnes, non compris les AT qui s'élèvent à 115.100 tonnes, soit un total général de 4.298.100 tonnes contre 4.005.600 tonnes durant l'année précédente, soit une hausse de 7,3%. Les importations sous le régime de l'Admission temporaire ont porté sur 103.600 tonnes de blé tendre (contre 76.800 tonnes l'an dernier), 2.500 tonnes de blé dur (contre 2.300 tonnes) et 9.000 tonnes de maïs (contre 15.000 tonnes).

Les importations nationales des dix dernières campagnes

En millions de quintaux

Année	Blé tendre	Blé dur	orge	maïs	total
95/96	25,9	3,5	3,2	5,7	38,3
96/97	11,8	3,6	0,3	5,6	21,3
97/98	22,3	5,3	1,9	6,2	35,7
98/99	20,3	4,2	9,5	6,7	40,7
99/00	22,6	5,3	6,8	7,9	42,6
00/01	29,8	7,2	8,0	9,6	54,6
01/02	22,3	5,0	6,2	6,7	40,2
02/03	24,0	5,2	3,9	10,9	44,0
03/04	19,6	6,8	1,4	12,2	40,0
04/05	17,6	6,2	4,8	14,4	43,0
Moyennes	21,6	5,2	4,6	8,6	40,0

Coût des importations 2004-2005

Selon l'ONICL, la valeur totale C&F des céréales principales importées durant l'exercice 2004-2005 a atteint 681 millions de dollars US (5,9 milliards de dirhams) enregistrant une baisse de 9% par rapport à la campagne précédente malgré l'augmentation des quantités importées. Ce qui s'explique par la baisse des prix des céréales sur le marché mondial.

A noter également que tous les achats ont été payés en cash contre 98,7% durant la campagne précédente, les crédits GSM et COFACE n'ayant pas été utilisés.

**Coût des céréales principales importées
en 2004-2005 (01.06.04 au 31.05.05)**

Céréale	Quantité 1000 qx	Prix C&F \$/t	Valeur totale en Mil. \$	Valeur \$/Dh	Valeur totale Mil.DH
Blé tendre	16.405	162,12	266	8,69	2.310
Blé tend. AT	1.036	164,71	17	8,78	150
Blé dur	5.904	235,85	139	8,71	1.213
Blé dur AT	25	224,25	1	9,23	5
Orge	3.763	149,18	56	8,64	785
Maïs	13.860	144,88	201	8,70	1.748
Maïs AT	90	147,08	1	8,65	11
Total	41.083		681		5.922

Source : ONICL

Les importations réalisées par les membres de la FNCL

La part des membres de la FNCL dans les importations globales enregistrées entre le 1^{er} juillet 2004 et le 30 juin 2005 atteint 3.771.200 tonnes, soit 87,7%, répartis entre 1.580.100 tonnes de blé tendre (90,4%), 539.800 tonnes de blé dur (86,5 %), 413.800 tonnes d'orge (87,8%) et 1.237.500 tonnes de maïs (86%).

Les importations totales FNCL enregistrent une hausse de 8,5 % par rapport à l'exercice précédent où elles avaient atteint 3.184.000 tonnes. Cette hausse est due à l'augmentation des importations d'orge et de maïs.

Pour le blé tendre, la part FNCL pour cette année est de 1.580.100 tonnes contre 1.530.900 tonnes l'an dernier, soit une hausse de 0,3%.

Pour le blé dur, la part FNCL pour cette année est de 539.800 tonnes contre 628.000 tonnes l'année dernière, soit une baisse de 14%

Pour l'orge, la part FNCL pour cette année est de 413.800 tonnes contre 89.400 tonnes l'an dernier, soit une baisse de 363 %.

Pour le maïs, la part FNCL pour cette année est de 123.7500 tonnes contre 827.700 tonnes l'an dernier, soit une hausse de 49,5%.

Importations totales et part FNCL du 01.07.04 au 30.06.05

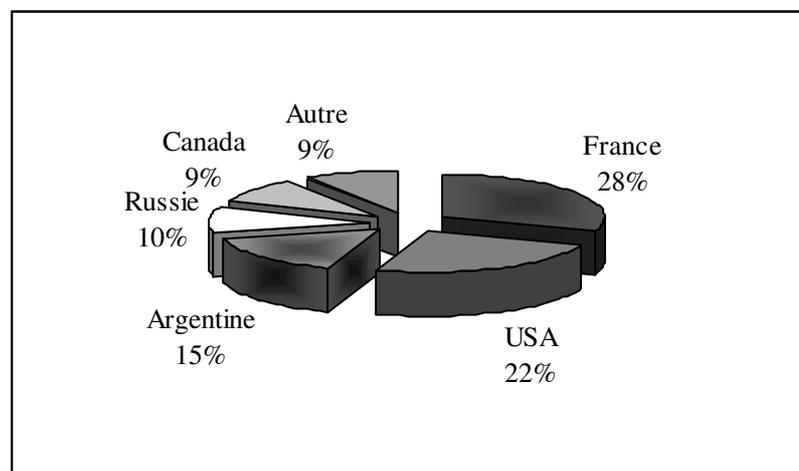
En 1.000 quintaux

Céréale	Libre	ONICL	A.T.	Total	Part FNCL	% FNCL
BT	12.759	3.678	1.036	17.473	15.801	90,4
BD	6.223	0	25	6.248	5.398	86,5
Maïs	14.340	0	90	14.430	12.375	86,0
Orge	4.830	0	0	4.830	4.138	87,8
Total	38.152	3.678	1.151	42.981	37.712	87,7

Importations par pays d'origine

L'analyse des importations entre juillet 2004 et fin juin 2005 donne le classement suivant par ordre d'importance : France 28%, USA 22%, Argentine 15%, Russie 10%, Canada 9%, Ukraine 7%, autres 9%.

Importations par pays d'origine Campagne de commercialisation 2004-2005

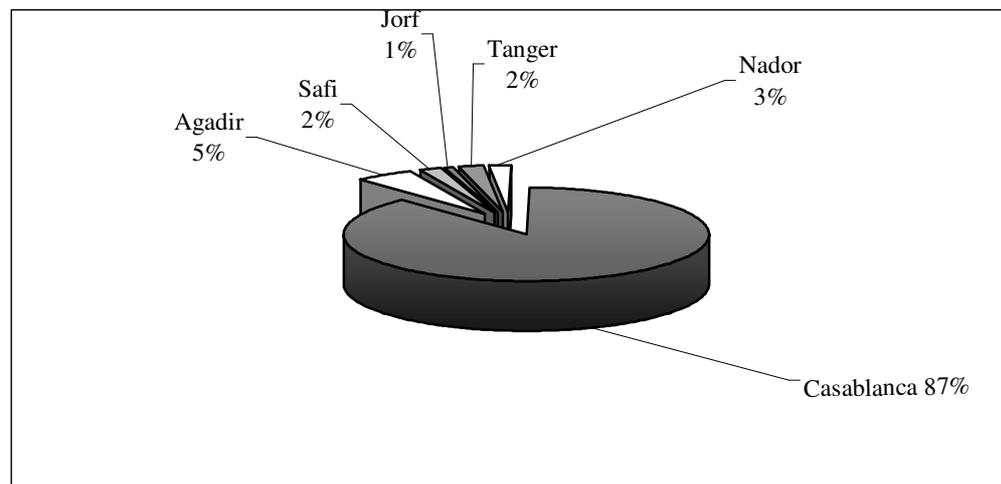


source : ONICL

Importations par port

Le port de Casablanca a accentué sa domination sur le trafic céréalier durant l'exercice écoulé. Sa part dans les importations totales atteint 87% (contre 83,12% l'an dernier) suivi des ports d'Agadir avec 5% (contre 9%), et Nador avec 3% (contre 1,7% l'an dernier)

Situation des importations par port Campagne de commercialisation 2004-2005



source : ONICL

TRANSIT PORTUAIRE

La FNCL a renforcé davantage ses relations privilégiées avec ses partenaires portuaires comme l'ODEP et les Silos.

ODEP

Concernant l'ODEP, notre Fédération a réussi à développer des relations étroites avec les cadres de cet organisme qui ont permis de mieux les sensibiliser aux préoccupations des opérateurs et d'améliorer considérablement les conditions de transit des navires céréaliers.

Ceci s'est notamment manifesté à la fin du mois de mai dernier. Ce mois a en effet connu une grève des transporteurs qui a essentiellement touché le transit céréalier par le port de Casablanca. De nombreux navires ont ainsi été immobilisés avec toutes les conséquences que cela implique en matière de surestaries et de rupture de l'approvisionnement des minoteries.

Cette situation a été aggravée par l'afflux prévu d'une quinzaine d'autres navires durant ce mois pour faire face à l'insuffisance de la récolte nationale durant les mois de juin et juillet et une augmentation des droits de douane prévue pour début juin.

Pour faire face à cette situation, l'ODEP a répondu favorablement à la requête de la FNCL d'augmenter, dans la mesure du possible et pour une période exceptionnelle d'une dizaine de jours, le nombre de postes réservés aux navires céréaliers afin de leur permettre d'effectuer rapidement les formalités nécessaires. Selon un programme arrêté par la profession, la FNCL s'est engagée de son côté à communiquer aux autorités portuaires et à faire respecter l'ordre des accostages convenu par tous les importateurs et à veiller à améliorer autant que possible les cadences de déchargement.

Cette collaboration sans précédent a permis d'atteindre les objectifs fixés par notre Fédération grâce à la mobilisation des cadres et du personnel de l'ODEP que la FNCL a tenu à remercier officiellement par écrit.

Cette collaboration, et la confiance instaurée et renforcée ont permis par la suite d'élaborer en commun une synthèse des règles et des procédures de transit des navires céréaliers de manière à disposer d'une référence claire et transparente, connue et acceptée par tous les intervenants et permettant d'assurer le transit des céréales dans les meilleures conditions.

Ce document a fait l'objet de plusieurs réunions entre les intervenants dans l'enceinte portuaire, il a été finalisé et sera paraphé et mis en application incessamment.

SILOS PORTUAIRES

Plusieurs réunions ont été tenues entre la FNCL, les responsables des silos portuaires et ceux de la SOSIPO.

Les réunions avec la Sosipo avaient pour objet d'étudier une baisse des tarifs pratiqués par les silos d'Agadir qui sont supérieurs de 4 DH par quintal par rapport à ceux de Casablanca, sachant que ce différentiel de coût pénalise les opérateurs de la région d'Agadir, notamment lors des appels d'offres lancés par l'ONICL. Malgré ces réunions, et malgré une visite sur le terrain à Agadir même, ce problème n'a pu encore être réglé. Le problème des appels d'offres a cependant pu trouver une solution en distinguant les offres destinées à Agadir des autres ports.

Concernant le fonctionnement des silos, plusieurs réunions ont été tenues avec leurs responsables pour élaborer d'un commun accord un règlement d'affectation des circuits de livraison camions et wagons. Ce règlement a pour objectif de préciser de manière claire et transparente les modalités d'affectation des circuits. Auparavant un diagnostic des débits réels de circuits d'évacuation aux silos a été établi par une commission composée de représentants de la FNCL, des silos, de la Sosipo et de l'ONICL.

Ce règlement a été finalisé ; il sera paraphé et mis en service très bientôt.

RELATIONS AVEC L'ADMINISTRATION DE TUTELLE

RELATIONS FNCL/ONICL

Les rapports entre notre Fédération et l'ONICL ont connu durant ces dernières années une amélioration constante qui a permis d'instaurer entre eux un partenariat réel basé sur la confiance, la compréhension et l'écoute réciproques.

Malheureusement, cette relation privilégiée a traversé une période de turbulence durant l'exercice écoulé allant jusqu'à une quasi-rupture lors de l'appel d'offre du 12 janvier 2005 relatif à l'importation de blé tendre dans le cadre du contingent accordé à l'Union européenne lorsque l'ONICL, de manière autoritaire et sans aucune discussion préalable, a voulu imposer le passage obligatoire par les silos pour ces importations.

Cela a été également le cas lorsque la nouvelle direction commerciale a renié purement et simplement les engagements de la direction précédente concernant certaines clauses du CPS.

Heureusement, la bonne volonté manifestée de part et d'autre ont permis de rétablir la confiance et le dialogue.

A cet égard, il convient ici de saluer la compétence, le sens aigu de l'intérêt général et la disponibilité de certains cadres de l'ONICL, tant au siège de cet établissement que dans ses services extérieurs, qui permettent de résoudre toutes les difficultés passagères et d'améliorer constamment les conditions de travail des opérateurs.

Etude des circuits de commercialisation

L'ONICL a commandé une étude sur les circuits de commercialisation et les flux des céréales et produits dérivés. Les termes de références de cette étude précisent qu'elle a pour objet d'approfondir la connaissance du marché des céréales et des produits dérivés par la maîtrise des flux et des indicateurs du marché s'y rapportant aussi bien au niveau national que régional.

Elle devrait également aboutir à une meilleure connaissance de l'évolution de la demande de céréales et dérivés ainsi que des circuits de commercialisation.

Le contenu de l'étude est articulé autour des principaux axes suivants :

1. Identification et analyse des circuits de commercialisation des céréales et des produits dérivés.
2. Détermination des fonctions de la demande et de l'offre des céréales et produits dérivés.
3. Elaboration d'un tableau de bord des principaux indicateurs du marché des céréales et des produits dérivés, notamment par l'élaboration des bilans ressources-emplois régionaux.

La FNCL est activement associée au suivi de cette étude. Plusieurs réunions ont été tenues à cet effet à l'ONICL ; d'autres sont prévues pour achever les travaux à la fin de cette année.

RELATIONS AVEC LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Les relations entre notre Fédération et le Ministère de l'Agriculture passent le plus souvent par le canal du CICL.

Plusieurs réunions de cette instance ont été tenues durant cet exercice alors que par le passé les professionnels n'étaient généralement réunis qu'une seule fois par an, à la veille de la campagne de commercialisation de la récolte nationale.

Plusieurs questions importantes ont été abordées lors de ces réunions dont celle du 14 décembre 2004 consacrée à la révision de la Loi 12/94 relative à l'ONICL.

La révision de la Loi 12/04 relative à l'ONICL

Lors de cette réunion, le Secrétaire Général du MADRPM a rappelé qu'en dépit des améliorations que cette loi comporte comparativement à celle de 1973, trois limites principales ont été constatées :

1. La loi 12/94 ne prévoit aucune disposition pour valoriser la production nationale des céréales. En effet, cette récolte,

concentrée dans certaines régions agricoles, est mise en vente dans un laps de temps très réduit et ce n'est qu'à la veille de chaque campagne de commercialisation que le gouvernement annonce les mesures à prendre pour la commercialiser dans les meilleures conditions possibles.

2. La loi 12/94 n'a pas pris en compte les normes de qualité des céréales que ce soit au niveau de la production, de la commercialisation et de l'utilisation.
3. La loi 12/94 n'a pas donné la place qu'il faudrait aux différentes associations professionnelles, autres que la Fédération Nationale de la Minoterie, d'où la nécessité de prévoir des dispositions à même de couvrir l'ensemble des professions intervenant sur le marché des céréales, des légumineuses et de leurs dérivés.

Le Secrétaire Général a par conséquent invité les membres du CICL, et plus particulièrement les professionnels, à faire des propositions dans ce sens, celles-ci devant s'intégrer dans un cadre général tenant compte de quatre préoccupations principales :

1. Toutes les propositions d'amendement doivent s'inscrire dans un cadre de libéralisation ;
2. Pour que la valeur ajoutée recherchée puisse se refléter au niveau de tous les segments de la filière céréalière, la loi amendée doit refléter une transparence totale entre les professionnels ;
3. Tous les intervenants au sein de la filière céréalière doivent mettre au premier plan de leurs préoccupations les règles principales du professionnalisme et de la concurrence loyale ;
4. La qualité des céréales doit constituer la préoccupation essentielle de tous les intervenants dans la filière céréalière.

Les propositions de FNCL ont fait l'objet d'une note adressée au ministère de l'Agriculture et à l'ONICL dès le début du mois de janvier suivant. Ces propositions qui s'intègrent dans un cadre plus large, celui de la mise à niveau de l'ensemble de la filière céréalière, sont basées sur les grands axes qui avaient déjà été diffusés dès 1999. Elles prennent également en compte la volonté des pouvoirs publics

de prévoir une étape intermédiaire, avant l'aide directe aux producteurs, sous la forme d'une prime forfaitaire et modulable à l'écrasement de blé servie à la minoterie industrielle, de 300 à 500 dhs/T de blé écrasé.

Un dispositif en cinq axes

1. Suppression de la subvention à la consommation (FNBT)
2. Baisse des prix du blé sur le marché local, par une baisse des droits de douane (180 à 200 DH/ql dans une 1ère étape).
3. Subvention directe au producteur.
4. Accès des opérateurs aux instruments de couverture sur les MAT
5. Instauration d'un prix d'intervention garanti par l'Etat.

Le soutien à la production nationale

- Le soutien à la production nationale, une fois les droits de douane réduits visant un prix de 180 à 200 DH/ql pour une qualité standard, se traduirait par l'une des deux formules suivantes ou leur combinaison
1. Fixation d'un prix d'intervention pour un blé standard à spécifications minimales, auquel les producteurs pourraient vendre leur blé à l'Etat, si le marché ne leur permet pas de recevoir ce prix minimum.
 2. Prêts sans intérêts aux producteurs, au prix d'intervention garanti, pour leur production stockée auprès d'un O.S. tiers consignataire.

Le prix d'intervention

- Il serait fixé annuellement à hauteur du prix ciblé.
- Les spécifications minimales qui ouvriraient droit à l'intervention seraient fixées chaque année en fonction de la qualité prévisible de la récolte et de la politique d'incitation des pouvoirs publics à la

qualité, au niveau de la production et du stockage.

- La période de mise à l'intervention doit être limitée dans le temps (1 à 3 mois) et arrêtée chaque année en concertation avec les opérateurs de la filière, en fonction de l'importance prévisible de la récolte.
- Les droits de douane ne peuvent être ajustés, dans la transparence, qu'à la veille de la récolte pour s'assurer, dans la mesure du possible, que le prix d'intervention, pendant la période d'intervention ci-dessus, sera dans la limite des prix ciblés.
- Les blés n'atteignant pas les spécifications minimales restent sur le marché libre.
- Le prix serait payé par les organismes stockeurs pour le compte de l'Etat.
- Le stock serait juridiquement propriété de l'Etat.

Les prêts sans intérêts

- Si le producteur veut attendre une amélioration éventuelle des prix pour mettre sa production sur le marché, l'Etat doit pouvoir lui assurer un financement de sa production récoltée sous forme d'avances sans intérêts.
- Stockage des blés chez un organisme stockeur (mêmes spécifications minimales que pour la qualité d'intervention).
- Avance de la valeur d'une partie de ce stock (70 à 90%) au prix d'intervention par le Crédit Agricole.
- Garantie de l'avance par le stock, l'organisme stockeur étant tiers consignataire.
- Restitution au producteur des quantités stockées et nanties au fur et à mesure de la réception des main-levées du Crédit Agricole.
- Limitation de la durée de stockage par la revente du stock par l'agriculteur ou sa mise à l'intervention.
- Le stock resterait juridiquement propriété du producteur.

Le rôle et les responsabilités des O.S.

- Le rôle de l'organisme stockeur est différent de celui du commerçant, bien que les deux qualités puissent être cumulées par la même personne, physique ou morale.
- L'organisme stockeur est responsable de la qualité et la quantité stockées.

- Il cède les stocks sur instruction de l'Etat pour le stock d'intervention (il reverse le boni ou encaisse le mali).
- Il perçoit de l'ONICL le prix de la location de ses capacités de stockage sous la forme d'un loyer mensuel.
- Concernant le stock d'intervention, il perçoit une prime de stockage versée par l'Etat en contrepartie du soin apporté à la conservation du stock et son financement.
- Concernant le stock consigné, il perçoit une prime de stockage versée par l'Etat en contrepartie du soin apporté à la conservation du stock financé par le Crédit Agricole.

Le rôle de l'ONICL

- L'ONICL est le représentant des Pouvoirs publics dans la gestion de la filière.
- Dans le dispositif proposé, son rôle de régulateur devrait être renforcé et les fonctions supplémentaires qu'il devrait être amené à gérer seraient les suivantes :
 - Fixation des spécifications annuelles minimales du BT donnant droit à l'intervention, en concertation avec les professionnels.
 - Fixation annuelle des prix d'intervention.
 - Octroi, contrôle et retrait de la qualité d'O.S., le commerce restant libre par ailleurs.
 - Contrôle périodique des quantités et des qualités (originale locale du blé et spécifications minimales) des marchandises mises à l'intervention.
 - Contrôle périodique, concurremment avec le Crédit Agricole des quantités stockées et nanties au profit de celui-ci par les producteurs.
 - Agrément et location annuelle des capacités de stockage destinées à l'intervention.
 - Paiement des loyers et des primes de stockage aux organismes stockeurs agréés.
 - Gestion des stocks de sécurité, comptabilisés sur les stocks d'intervention.
 - Mise sur le marché par appels d'offres réguliers des quantités de BT mises à l'intervention avec le paiement ou l'encaissement des différentiels de prix constatés entre les prix d'adjudication et d'intervention.
 - Conception et exécution d'une politique de mise à niveau des capacités de stockage existantes et de développement de capacités

supplémentaires pour la réception et le traitement de la récolte nationale.

- Participation à la mise en place des organes d'arbitrage et d'une bourse des grains, qui seront indispensables après la libéralisation complète du secteur.
- Veille stratégique et concurrentielle à l'échelon international pour la filière dans son ensemble, en particulier vis-à-vis des pays ayant signé des accords de libre échange avec le Maroc.
- Support technique du secteur et propositions de lois et règlements à même de le renforcer, dans la transparence et la liberté d'entreprendre.

Séminaire du 12 mai 2005

Le point de vue et les propositions de la FNCL ont de nouveau été explicités lors du séminaire qu'elle a organisé le 12 mai 2005 sous le thème : « les marchés des céréales au Maroc : état des lieux et régulation ».

A ce séminaire, animé par des experts français qui ont fait une présentation du système appliqué en France et par un expert marocain, la FNCL avait invité des représentants de l'ensemble de la filière céréalière, tant du côté de l'Administration que du secteur privé.

Création d'un Comité Directeur de l'ONICL
--

Le rôle joué par notre Fédération au sein de la filière céréalière, la pertinence de ses points, sa représentativité et sa crédibilité lui ont valu de faire partie du nouveau Comité Directeur de l'ONICL qui vient de voir le jour.

Ce comité, créé par décision du Conseil d'Administration de l'ONICL lors de sa réunion du 21 juin 2004 et communiquée à notre Fédération par courrier officiel de Mr le ministre de l'Agriculture, a pour attributions :

- Assurer le suivi de l'élaboration et de la réalisation d'un programme d'action approuvé par le Conseil d'Administration de l'ONICL.

- Préparer les réunions du CA de l'ONICL
- Réaliser les actions spécifiques décidées par le CA et relatives à la gestion de l'Office.

Les réunions de ce comité seront présidées par le SB du ministère de l'Agriculture ; elles se tiendront au moins une fois par trimestre. Le secrétariat du comité est confié à l'ONICL.

Le comité est composé des membres ci-après :

Le SG du MADRPM

Le Directeur des établissements publics agricoles et des associations professionnelles au ministère de l'Agriculture

Le Directeur de la DPV

Le directeur de la DPAE

Un représentant du ministère des Finances et de la Privatisation

Un représentant de la Fédération des Chambres d'agriculture

Un représentant de la FNM

Un représentant de la FNCL

Le comité pourra inviter à ses réunions toute personne dont il jugerait la présence utile.

A noter toutefois que ce Comité n'a à ce jour tenu aucune réunion.

L'entrée en vigueur des accords de libre-échange

L'exercice écoulé a été marqué par la mise en œuvre des accords signés entre le Maroc et l'Union européenne qui prévoient l'importation d'un contingent de céréales communautaires à taux de douane réduits.

Conformément à cet accord, 400.000 tonnes de blé tendre ont été importées durant la dernière campagne par voie d'appels d'offres ; 1.060.000 tonnes seront importées au cours de la campagne 2005-2006.

Par ailleurs, tout laisse croire que l'entrée en vigueur de l'accord de libre échange Maroc-Etats-Unis interviendra le 1^{er} janvier 2006.

Le flou qui a entouré depuis sa signature l'entrée en vigueur de cet accord a encore aggravé le manque de visibilité pour les opérateurs.

En vertu de cet accord, 350.000 tonnes de blé tendre (soit la moitié du contingent accordé) pourraient être importées avant la fin du mois de mai 2006 ce porterait à 1.410.000 tonnes les quantités de blé tendre importées à tarifs douaniers réduits.

Les CPS concernant les appels d'offres relatifs à ces contingents ont fait l'objet de nombreuses réunions entre la FNCL et l'ONICL. Certaines réunions ont été élargies aux autres administrations concernées comme le ministère des Finances, ceux du Commerce extérieur et de l'Agriculture et la Douane.

Sur insistance de notre Fédération l'accord est intervenu sur les principaux suivants :

Règlement de la consultation :

- Les adjudications se feront lot par lot, sur la base des meilleures offres de droits compensatoires.
- Pas de « tout ou rien ».
- Le délai de validité des offres a été ramené à 1 jour.
- L'ONICL se réserve le droit d'augmenter ou de réduire les quantités à adjuger lors de chaque appel d'offre, sachant que l'importation du contingent sera en principe étalée sur 9 mois.

Transférabilité des licences

- La transférabilité des licences d'importation réclamée par la FNCL a soulevé pour l'Administration de nombreux problèmes juridiques. Ce n'est que lors de la rédaction de la secour du CPS que cette transférabilité a été acceptée sous condition d'un accord préalable de l'ONICL, la responsabilité du cédant restant engagée. Pour faciliter les transferts, la FNCL a élaboré un projet de contrat de transfert pour ses membres.

Caution de bonne exécution :

- Dépôt d'une caution de bonne exécution d'un montant de 10 DH/QI (qui s'ajoute à la caution habituelle).
- Le CPS stipule que cette caution est exécutoire en totalité dès que les quantités adjudgées (avec une tolérance de +/- 10%) ne sont pas importées dans les délais contractuels. Pour la FNCL, l'exécution de la caution devra être proportionnelle à la quantité non réalisée. Cependant, l'exécution totale de la caution sera acceptée si le principe de la transférabilité des licences est expressément prévu dans le CPS.

Quantité par lot :

- Le lot minimum a été fixé à 5.000 tonnes.
- La transférabilité pourra concerner des lots d'une quantité inférieure à 5000 TM.

Règlement des droits compensatoires :

- Le paiement provisoire se fera sur la base du poids connaissance réduit de 1% pour tenir compte de la tolérance réglementaire de 1%.
- La régularisation se fera ensuite sur la base des quantités réellement dédouanées.

Interlocuteur unique

- La FNCL a demandé que l'ONICL soit l'unique interlocuteur pour toutes les formalités à accomplir
- Dans un premier temps, et pour des raisons d'ordre juridique, l'attestation d'exonération des droits de douane sera visée par

l'ONICL puis par les services du ministère du Commerce extérieur. Les deux administrations se sont engagées à accorder ces deux visas dans la même journée.

Cas de baisse des droits de douanes après adjudication :

En cas de baisse des droits de douane après adjudication, et changement consécutif du nouveau droit de douane sur les quotas, l'ONICL autorisera l'adjudicataire à renoncer à l'importation sans exécuter la caution.

Définition des cas de force majeure

Pour faciliter le travail de la commission concernée, il a été décidé de définir les cas de force majeure sur la base des règles du GAFTA (et non pas du DOC) et d'en citer quelques uns parmi les plus courants. Ce travail sera réalisé incessamment en collaboration entre l'ONICL et la FNCL.

TVA SUR LES ORGES

L'exercice écoulé a été marqué par la campagne de vérification de la TVA sur l'orge importée lancée par les services de douane.

Il est du droit légitime de la Douane de mener toutes les campagnes de vérification qu'elle juge nécessaires dans le cadre de ses attributions. Mais la gravité de cette campagne, d'une envergure nationale, réside dans le fait qu'elle est sous-tendue par l'idée que les importateurs s'abstiennent volontairement de déclarer- et de payer- la TVA sur les importations d'orges. Ce qui, bien entendu est non seulement faux, mais dénote aussi d'une méconnaissance des réalités et aurait pu, si la campagne avait été menée à son terme, avoir des conséquences catastrophiques sur bon nombre de sociétés qui ne pourraient en supporter le choc et seraient acculées à la fermeture.

Dès que la FNCL a été informée de cette campagne, elle a immédiatement réuni ses membres et adopté un plan d'action graduel pour y faire face :

1. Sensibilisation de toutes les autorités et les administrations concernées à la réalité du problème de la TVA sur les orges.
2. Engager un avocat pour étudier tous les aspects juridiques de la question et assurer le suivi de l'affaire avec la Fédération et ses membres.
3. Entamer, le cas échéant, les procédures légales nécessaires pour préserver les droits des membres de la Fédération injustement taxés.

La FNCL a ensuite tenu des réunions d'information et de sensibilisation avec les responsables de l'ONICL et de la Douane en développant l'argumentaire suivant :

1. L'orge d'importation (environ 100.000 tonnes en année de production agricole moyenne) est essentiellement destinée à la consommation humaine. Ces quantités peuvent atteindre 400.000 tonnes en année de sécheresse, et dans ce cas les importations sont faites pour le compte de l'Etat via des appels d'offres.

2. La réglementation actuelle en matière de TVA prévoit trois taux : 0% pour la consommation humaine, 7% pour la fabrication d'aliments composés et 20% pour le reste. Depuis des années, notre Fédération réclame une harmonisation des ces taux auprès de toutes les autorités concernées. Des promesses lui ont été faites que cette harmonisation serait opérée incessamment.
3. Les importateurs commercialisent l'essentiel des quantités importées auprès des orgeries-semouleries ou des commerçants (qui en assurent la distribution dans les souks). Seule, une petite quantité peut occasionnellement être vendue à des fabricants d'aliment composés. C'est là que réside l'essentiel de la difficulté : certains commerçants, qui ont acquis l'orge auprès de l'importateur pour la consommation humaine, peuvent la céder pour une autre utilisation taxable, ce que l'importateur est dans l'impossibilité de savoir et de vérifier.
4. L'importateur est dans l'impossibilité de s'assurer de la destination finale réelle de l'orge qu'il a vendue d'où la difficulté d'ordre pratique et d'interprétation de respecter à la lettre la réglementation actuelle en la matière qui vise l'utilisation et non pas le destinataire.
5. Dans tous les cas, l'importateur reste neutre. A aucun moment et en aucun cas l'importateur ne tire un avantage quelconque du non paiement de la TVA à l'importation. : Comme c'est le cas actuellement, il ne paie pas cette TVA dans la mesure où l'orge est destinée à la consommation humaine, et son prix de vente ne l'inclut pas. Ainsi, le prix de vente facturé correspond aux prix de revient de l'orge majoré d'une très faible marge de transformation.
6. Même dans les cas, rares, où cette orge est cédée à un provendier, l'importateur n'applique pas de TVA ne l'ayant pas lui-même acquittée à l'importation.
7. Si, en aucun cas la FNCL ne conteste la légitimité de la campagne actuellement menée par la Douane, son timing, au moment où notre pays connaît une nouvelle année agricole difficile, risque d'inciter les opérateurs à cesser toute importation d'orge en attendant plus de visibilité, ce qui se traduirait immanquablement par une pénurie préjudiciable pour

les populations des zones rurales les plus touchées par la sécheresse. Cette crainte est d'autant plus justifiée que les services de douane à Agadir ont exigé pour une importation d'orge la consignation de la TVA à un taux de 20% jusqu'à la production de preuves par l'importateur que l'orge a été destinée réellement à la consommation humaine.

Pour toutes ces raisons, la FNCL a demandé aux autorités concernées de prendre en considération dans leurs décisions concernant cette affaire la bonne volonté et la bonne foi des importateurs et ne pas leur faire endosser les difficultés d'application de la réglementation en vigueur.

Le point de vue de notre Fédération a été compris par l'ONICL et le Ministère de l'Agriculture qui l'ont défendu auprès de la Direction des Douanes, auprès du Ministre des Finances, et auprès du Premier Ministre. Une réunion tenue avec la Direction Générale des Douanes à Rabat a permis de clarifier davantage la position de la Fédération et de dissiper bon nombre d'interprétations erronées.

Mais c'est surtout l'accord unanime des membres de notre Fédération autour de cette question et leur respect absolu des décisions adoptées par elle qui ont permis finalement d'avoir gain de cause et de faire cesser les poursuites.

La vigilance doit cependant rester de mise. En effet, les difficultés nées de la multiplicité des taux de TVA ne sont pas encore résolues malgré toutes les demandes de la profession. Les autorités concernées avancent que ce problème trouvera bientôt une solution, vraisemblablement pour répondre à une demande pressante des Etats-Unis exigeant l'adoption d'un taux unique à la veille de l'entrée en vigueur de l'accord de libre échange les liant au Maroc.

COTISATION MINIMALE

La réduction de moitié du taux de la cotisation minimale qui frappe injustement les importateurs reste l'une des principales revendications de notre Fédération.

Comme chaque année lors de l'élaboration de la Loi de Finances, la FNCL a réitéré cette demande. Cette demande a été de nouveau relayée cette année par la CGEM qui l'a introduite dans le mémorandum qu'elle a adressé au ministère des Finances pour sa prise en compte dans l'élaboration de la loi de finances 2006. L'argumentaire développé à l'appui de cette revendication a été le suivant :

Sur Le principe :

- Comme le reconnaissent les responsables du fisc, la cotisation minimale est un impôt injuste qui va à l'encontre de l'équité fiscale (sa suppression a même été demandée par la Banque Mondiale).
- C'est un impôt qui peut atteindre jusqu'à 60% des bénéfices au lieu des 35% prévus par la Loi.
- Nous croyons savoir que sa suppression est envisagée dans le cadre de la refonte du système fiscal national.

En attendant :

- Il convient de rappeler que notre secteur, dominé par des entreprises marocaines ayant acquis une réputation de compétence et de crédibilité reconnue mondialement, remplit une mission stratégique dans la préservation de la sécurité alimentaire de notre pays en assurant son approvisionnement en céréales dans les meilleures conditions de prix, de qualité et de sécurité.
- Or, le taux actuel de 0,50 % qui est actuellement imposé à notre secteur est discriminatoire car des secteurs similaires, tels que ceux de la minoterie ou du beurre, n'acquittent qu'un taux de 0,25%.

Cette situation le pénalise lourdement à plusieurs niveaux :

- Il réalise en effet des chiffres d'affaires élevés, mais avec des marges brutes très faibles ce qui aboutit au paiement de cotisation d'un montant disproportionné par rapport aux bénéfices réalisés.
- Elle réduit sa compétitivité au moment où il doit faire face à une concurrence étrangère de plus en plus vive.
- Elle limite considérablement ses possibilités d'investissement alors qu'il souffre (et avec lui l'ensemble du pays) d'un sous-équipement chronique dans les domaines du stockage, de la manipulation et du transport.
- Additionné, à la cotisation minimale payée par les minotiers et les boulangers, le taux élevé de la cotisation minimale payée par notre secteur surenchérit d'autant le prix du pain à la consommation au moment même où le gouvernement s'apprête à redéployer la subvention à la farine nationale.

Rappelons que l'an dernier, cette requête avait été bien accueillie par l'Administration et au sein des commissions parlementaires qui l'ont débattue et lui avait assurée une suite favorable pour l'exercice 2006.

Toutefois, vu les difficultés de trésorerie que connaît le Maroc cette année, aggravées par la flambée des produits énergétiques, il est fort probable que celle-ci ne sera pas prise en compte pour cet exercice. La FNCL maintiendra bien entendu ses efforts pour la faire aboutir.

BILAN

Notre Fédération a déployé durant l'exercice écoulé une intense activité qui lui a permis d'affirmer de plus en plus sa présence et de faire entendre davantage sa voix au sein des instances de décision.

Au plan interne, elle a ainsi réuni l'ensemble de ses membres une quinzaine de fois pour débattre dans la transparence et en toute objectivité des problèmes de notre secteur.

Au plan externe, elle a participé activement à des dizaines de réunions avec l'administration de tutelle, plus particulièrement avec l'ONICL, avec ses partenaires portuaires, avec des organismes de toutes sortes ou avec les représentants officiels ou privés des pays fournisseurs étrangers.

Elle est intervenue régulièrement et chaque fois que nécessaire pour défendre les intérêts collectifs de ses membres ou pour résoudre, le plus souvent avec succès, les difficultés particulières que ses membres ont pu rencontrer dans leur activité et leurs relations avec les autorités concernées.

Ces efforts, cette présence permanente et surtout son objectivité et la pertinence de ses prises de position, lui ont permis d'élargir encore sa base : de nouveaux adhérents sont venus renforcer son assise et sa représentativité, d'autres demandes sont en cours d'étude.

Il est cependant que ses moyens humains actuelles ne lui permettent plus de répondre à toutes les sollicitations extérieures de plus en plus nombreuses à moins de se contenter d'y faire de la figuration, ce qui n'est évidemment pas notre objectif. C'est la rançon du succès.

A titre d'exemple, notre présence au sein de la CGEM, reste en deça des nécessités d'autant plus que notre Fédération est membre de droit des instances dirigeantes de cette Confédération. Il devient ainsi impératif que nos membres pallient cette insuffisance de moyens par une présence accrue aux différentes commissions où ils pourront défendre efficacement nos intérêts et ceux de la filière par des propositions concrètes.

Il est également nécessaire d'améliorer nos moyens d'information et de communication pour mieux servir nos membres mais aussi pour faire entendre notre voix et faire connaître davantage nos positions et nos propositions pour la mise à niveau de notre secteur et de la filière céréalière dans son ensemble. A cet effet, il est temps de mettre en place notre site web et d'éditer une revue périodique.